



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles (TREMI)

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeurs : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2018, la commission **Environnement et développement durable** a examiné le projet d'enquête sur les Travaux de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles (TREMI).

Le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sont à l'origine de la demande.

Après le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) lancé le 21 mars 2013, puis la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), le plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), promulgué le 26 avril 2018 à la suite d'une concertation auprès de tous les acteurs du secteur, réaffirme les ambitions de la France en matière de rénovation énergétique. Il fixe pour objectifs, entre autres de rénover l'ensemble du parc de bâtiments au niveau bâtiment basse consommation d'ici 2050 ; éliminer les 7 à 8 millions de passoires thermiques du parc privé d'ici 2025 et rénover 500 000 logements par an ; lutter contre la précarité énergétique en concentrant ses efforts pour éradiquer les passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus en visant la rénovation de 150 000 logements par an dès 2018.

Suivre de tels objectifs nécessite d'être en mesure de qualifier le parc de logement et d'évaluer finement les dynamiques de rénovation. Or actuellement, la France manque d'outils pour suivre de manière fiable et pérenne le marché de la rénovation énergétique.

L'enquête TREMI n'a pas vocation à contribuer au suivi de l'ensemble des indicateurs du PREB. En revanche, l'enquête permettra de renseigner les pouvoirs publics sur une cible clef pour lutter contre le changement climatique : les maisons individuelles (qui représentent près de 60 % du parc résidentiel).

L'enquête TREMI vise à collecter des informations sur les travaux de rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique des maisons individuelles. Elle contribue à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Elle permet de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les maisons individuelles en France métropolitaine sur une période donnée.

L'enquête TREMI questionne les ménages entre autres sur :

- les caractéristiques de leur logement et de la personne de référence du ménage
- l'ensemble des travaux de rénovation effectués sur des postes de travaux présentant un potentiel d'amélioration des performances énergétiques du logement
- les leviers et freins à la réalisation de travaux énergétiques

- le coût des travaux et la durée observée par catégorie de travaux
- la notoriété et l'effet de levier des dispositifs publics
- les modes de réalisation des travaux
- le niveau d'accompagnement des ménages lors des travaux
- les modes de financement des travaux
- la satisfaction à l'égard des travaux et des professionnels étant intervenus sur le chantier.

Le champ de l'enquête sera constitué des maisons individuelles parmi les logements ordinaires occupés à titre de résidence principale de France métropolitaine. L'unité statistique sondée sera le logement ainsi que la personne de référence du ménage occupant. Les réponses seront relatives au logement pour ce qui est de la performance des travaux réalisés et de leurs coûts, et au ménage pour tout le reste.

La collecte des données est prévue début 2020 sur une période de 3 mois environ. L'enquête a vocation à être reconduite ultérieurement, afin d'évaluer dans le temps l'avancée des politiques publiques d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les logements. Le rythme de reconduction est ouvert. Le ministère en charge du suivi du PREB souhaiterait une enquête annuelle, mais ce rythme semble coûteux et difficile à tenir. Une enquête tous les 3 ans pourrait être un bon compromis. L'échantillon sera tiré dans l'échantillon maître de l'Insee par l'Insee. La cible de l'enquête TREMI étant très pointue, l'échantillon initial devra être très conséquent. Compte tenu des expériences précédentes montrant que seul un tiers des ménages interrogés avait réalisé des travaux dans le champ de l'enquête lors des trois années précédentes, le nombre de répondants souhaité est d'environ 30 000 ménages habitant en maison individuelle (qui donnerait a priori 10 000 actes de rénovation).

La maîtrise d'œuvre de l'enquête sera assurée par un groupement de prestataires externes recrutés par appel d'offres qui sera lancé au 1er semestre 2019. La prestation devra démarrer fin 2019 et couvrir le passage d'un questionnaire en ligne auprès d'un échantillon de ménages et l'analyse et le traitement technique des données pour identifier la performance énergétique des travaux effectués. La collecte des données se fera par Internet (questionnaire en ligne d'environ 15 minutes). Pour répondre de manière la plus précise possible, l'enquêté sera encouragé à aller consulter les factures relatives à ses travaux. Néanmoins, des ordres de grandeur sur les coûts des travaux sont acceptés. Les ménages n'ayant pas réalisé de travaux entrant dans le champ de l'enquête (environ 70 % du total de ménages sondés) doivent quand même répondre à un questionnaire allégé pour en préciser les freins et répondre à quelques questions relatives à la notoriété des aides et dispositifs. Cette première partie de questionnaire dure 5 minutes maximum.

Le comité des utilisateurs associera notamment la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire, le Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD), l'Anah, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), le Ceren, des représentants des filières industrielles de l'énergie et des fédérations des artisans du bâtiment, des économistes et des sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs. Le Comité de pilotage sera composé de membres représentant le SDES, l'ADEME, l'Insee, la DHUP, la DGEC, les cellules économiques régionales de la construction (Cerc) et l'Anah.

Les résultats de l'enquête TREMI seront publics et diffusés conjointement sur les sites du SDES et de l'Ademe. L'objectif est de sortir des premiers résultats durant le premier trimestre 2021. La base de données brutes issues de l'enquête, une fois anonymisées, sera mise à disposition des chercheurs via le CASD, conformément à la réglementation en vigueur. Enfin, de par la nature des données collectées, l'enquête TREMI sert également aux acteurs de terrain du secteur de la rénovation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2019-2023.